

# Permis d'Urbanisme CODT

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir est saisi d'une demande de Permis d'Urbanisme CODT au nom de M. et Mme MOÏS-MELOTTÉ pour la transformation d'un gîte en maison unifamiliale sur un terrain situé Naze, 40 à 4987 Stoumont, et cadastré 5<sup>e</sup> division, section A n°927M- 929D - 5<sup>e</sup> division, section B n°621D- 621E.

Le projet est situé en zone agricole dans un périmètre d'intérêt paysager ainsi que dans le site classé formé par le Moulin Mignolet, n° 85 et son cadre paysager et présente les caractéristiques d'enquête suivantes :

- Art. D.IV.40 les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional;
- Art. R.IV.40-1.6° la construction, la reconstruction ou la transformation d'un bâtiment qui se rapporte à des biens immobiliers inscrits sur la liste de sauvegarde, classés, situés dans une zone de protection visée à l'article 209 du Code wallon du Patrimoine ou localisés dans un site repris à l'inventaire du patrimoine archéologique visé à l'article 233 du Code wallon du patrimoine -

L'enquête publique est organisée conformément à l'article D.VIII.7 du Code du Développement Territorial .

Le dossier peut être consulté **sur RDV** durant la période d'enquête à l'**accueil** de l'Administration (service population), à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont :

- Les lundi, mercredi et vendredi de 8 h 15 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h, le mardi et le jeudi de 8 h 15 à 12 h 30 ;
- Ou à un autre moment sur rendez-vous à prendre au moins 24 h à l'avance avec le service « Urbanisme » au 080/29.26.56

**L'enquête publique est ouverte le 12.05.2026 et clôturée le 26.05.2026<sup>1</sup>.**

Des explications techniques peuvent être obtenues **SUR RDV** auprès du service Urbanisme au 080/29.26.56 tous les jours ouvrables du lundi au jeudi de 9h à 12h, par téléphone ou par mail à [urbanisme@stoumont.be](mailto:urbanisme@stoumont.be)

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont ;
- par télécopie au numéro 080/29.26.69
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@stoumont.be](mailto:urbanisme@stoumont.be)

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service « Urbanisme » ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 26.05.2026 à 11:00 à la commune.

Par le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

---

**1 Les enquêtes publiques et annonces de projet sont suspendues du 16 juillet au 15 août et du 25 décembre au 1<sup>er</sup> janvier**

H. Snackers

Didier Gilkinet